

## **RAPPORT DE GESTION ET DE TRANSPARENCE (RAPPORT ANNUEL) 2024**

Ce document constitue le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur les résultats de Procibel pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Ce rapport contient également les informations requises par la directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Ce rapport et les états financiers auxquels il se réfère ont été préparés conformément aux exigences de l'arrêté royal du 25 avril 2014, modifié par l'arrêté royal du 22 décembre 2017

### **1. Structure juridique et de gouvernance de l'entreprise**

La société gère principalement les droits voisins et plus particulièrement la rémunération due aux producteurs d'une œuvre audiovisuelle pour la copie privée de leur œuvre par les utilisateurs finaux. La société représente et gère ces droits détenus par ses membres, les producteurs détenteurs de droits ou leurs représentants mandatés, et suit au niveau belge toute évolution dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

L'entreprise est une société coopérative. Ses actionnaires sont principalement des producteurs belges de films et de programmes de télévision. Tous les membres sont libres de devenir actionnaires de la société et de participer ou non à ses organes de direction. Ils peuvent également se limiter à déclarer leurs droits. Tous les titulaires de droits sont traités sur un pied d'égalité, qu'ils soient ou non actionnaires de la société.

La comptabilité de l'entreprise est tenue en interne, en collaboration avec le cabinet comptable RSM et sous le contrôle régulier d'un auditeur externe.

L'entreprise ne dispose d'aucun fonds éducatif et socioculturel.

La société est actionnaire et administrateur d'AUVIBEL, la société de gestion parapluie par l'intermédiaire de laquelle Procibel perçoit le droit à la rémunération pour copie à domicile.

Procibel est également actionnaire de la société Be-Isan asbl, chargée de créer des codes uniques pour les œuvres audiovisuelles.

#### **Conseil d'administration**

L'entreprise dispose d'un conseil d'administration composé actuellement de 11 membres. Lors de l'assemblée générale de juin 2020, Eric Wirix a été nommé administrateur indépendant. Lors du conseil d'administration suivant, Eric Wirix a été nommé administrateur délégué en son nom propre.

Depuis le 21 novembre 2019, AT-Production NV, représentée par Arnauld de Battice, est le président du conseil d'administration.

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni 1 fois. Le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions relatives à la gestion de la société, à l'exception de la gestion journalière. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés. Eric Wirix a été rémunéré pour ses services et conseils dans le cadre de la gestion journalière de la société, conformément au budget opérationnel approuvé par le conseil d'administration.

Tous les administrateurs déclarent par la présente qu'ils n'ont connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre eux ou l'entité qu'ils représentent et l'entreprise.

#### **2. Événements importants survenus au cours de l'exercice**

La perception de la rémunération pour la copie à domicile est effectuée par Auvibel, dont Procibel est l'un des 20 associés. Depuis 2024, Procibel perçoit également la rémunération pour le droit de prêt auprès d'Auvibel suite à son transfert de BAVP à Procibel.

Depuis l'arrêté royal du 18 février 2022 relatif à la rémunération de la copie à domicile, les recettes basées sur les nouveaux tarifs étaient estimées à 22 millions d'euros par an, et ce pour les années 2023, 2024 et 2025. Ce montant n'a pas été atteint en 2023 et en 2024 également, les recettes d'Auvibel sont restées inférieures au montant prévu, à savoir 20,8 millions d'euros.

Auvibel a déjà entamé des négociations avec Agoria en 2024 afin de trouver une solution à ce problème et de recevoir une compensation pour les pertes de revenus en 2023 et 2024.

En 2024, la clé suivante a été utilisée au sein d'Auvibel pour la distribution primaire :

- Audiovisuel : 39,5 %
- Audio 39,5%
- Littéraire-graphique 21%

et cette clé est également fixée pour 2025.

La base de cette répartition est un sondage annuel réalisé par Profacts et une analyse de ses résultats par l'agence Riverrun. Cependant, certains membres d'Auvibel, notamment PlayRight, Simim, Sabam et (principalement) Procibel, ont émis de sérieux doutes quant à ces études. En particulier, la manière dont la valeur d'une copie des différentes catégories d'œuvres est déterminée soulève de nombreuses questions. Cette valeur est également déterminée dans le cadre d'une enquête publique dans laquelle la soi-disant "volonté de payer" est sondée, ce qui donne des résultats surprenants. En particulier, cette méthode semble aboutir à ce que la valeur économique d'une copie d'une photographie ou d'un article de journal soit estimée aussi importante, voire plus importante, que la copie d'un film ou d'un épisode d'une série télévisée. C'est évidemment absurde et indéfendable et même le responsable de Riverrun a dû admettre que la méthode utilisée jusqu'à présent n'était probablement plus fiable.

En 2024, il a également été décidé de commander une seconde étude à un autre bureau d'études, le bureau iVox. Les résultats des deux études sont maintenant connus et l'étude d'iVox donne une image très différente de celle de Profacts. En effet, cette étude montre que ce sont toujours et de loin les œuvres audiovisuelles qui sont les plus copiées et, en particulier, les épisodes de séries et de programmes télévisés.

Sur la base des *deux* études -Profacts et iVox - nous pensons donc qu'il est tout à fait clair que le répertoire audiovisuel doit repasser (au moins) au-dessus de la barre des 50 % d'ici 2026.

### 3. Collections 2024

Les droits de copie privée pour l'année de perception 2023 et la clôture 2020 s'élèvent ensemble à 2.468.953 euros.

La perception du droit de prêt public et l'exception pour l'éducation et la recherche scientifique s'élèvent à 86.643 euros.

Enfin, au cours de l'exercice 2024, l'entreprise a reçu 69.732 euros de droits de copie privée de l'étranger.

### 4. Distributions 2024

En 2024, la société a distribué un montant de 2 452 515 euros.

Cette distribution s'est déroulée en deux grands cycles :

- Un premier tour en juin 2024 et
- Un second tour en novembre 2024.

Le terme distribuer signifie qu'une exploitation/diffusion a été liée à une œuvre et à des titulaires de droits. Cette action est formalisée par l'envoi d'une demande de facturation à l'ayant droit concerné. Les paiements ne peuvent être effectués qu'après réception de la facture par la société. En 2024, Procibel a payé un montant total de 3.337.939 euros à ses ayants droit.

## 5. Tableaux récapitulatifs

Tableau Article 23

Informations sur la copie privée - audiovisuel				
Droits collectés	2.538.685			
Déductions des recettes de droits pour financer les coûts de gestion	393.812			
Produits financiers perçus au titre de la gestion des droits perçus	22.708			
Droits en attente de perception	0			
Droits perçus distribués	2.452.515			
Droits payés	3.337.939			
Total des droits non encore distribués perçus				
Total des droits non encore distribués perçus : 4 585 870				
Année de collecte	Droits réservés non distribués	Droits non distribués et non réservés		
2017		580.737		
2018		228.558		
2019		424.873		
2020		477.480		
2021		581.375		
2022		345.005		
2023		323.531		
2024		1.602.885		
Droits perçus en attente de paiement distribués				
Droits perçus et distribués en attente de paiement : 772 398				
Total des sommes non distribuables				
Total des sommes non distribuables	1.432.721,76			

	Total
A - coûts totaux	393.812
B - Coûts totaux hors SFP	388.692
Ratio	15,31%

Tableau Article 23

Informations sur les droits de prêt et l'éducation		
Droits collectés	86.644	
Déductions des recettes de droits pour financer les coûts de gestion	13.439	
Produits financiers perçus au titre de la gestion des droits perçus	0	
Droits en attente de perception	761.184	
Droits perçus distribués	0	
Droits payés	0	
Total des droits non encore distribués perçus		
Total des droits non encore distribués collectés : 65 218		
Année de collecte	Droits réservés non distribués	Droits non distribués et non réservés
<=2013		
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		
2019		
2020	2.693	
2021		
2022		
2023		
2024	83.951	
Droits perçus en attente de paiement distribués		
Droits perçus distribués en attente de paiement : 0		
Total des sommes non distribuables		
Total des sommes non distribuables	0	
	Total	
A - coûts totaux	13.439	
B - Coûts totaux hors SFP	13.266	
Ratio	15,31%	

## 6. Frais généraux

Le total des frais généraux de fonctionnement de l'entreprise s'est élevé à 407 252 euros

Bien que les frais de gestion aient dépassé les 15 % des droits perçus en 2024, ceci n'est plus le cas en ce qui concerne le plafond légal de 15% qui est *calculé sur les trois dernières années*. Calculé sur les trois années, le pourcentage des coûts est encore de 14,48%. Cependant, la vigilance reste de mise car Procibel n'a pas d'impact direct sur les recettes mais dépend des perceptions d'Auvibel comme mentionné ci-dessus.

## 7. Rendement financier

En 2024, l'entreprise a pu percevoir pour la première fois un montant positif d'intérêts sur les avoirs et notamment un montant de 22 708 €.

## 8. Des rendements et des provisions exceptionnels

L'entreprise n'a pas de revenus exceptionnels.

## 9. Résultat

L'entreprise a terminé l'exercice avec un résultat nul.

## 10. Risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée

De nouvelles évolutions technologiques modifieront encore le comportement de l'utilisateur final en matière de copie dans les années à venir (cf. la question du nPVR). En particulier, l'augmentation de plus en plus rapide du visionnage en ligne et de la diffusion en continu de contenus audiovisuels, ainsi que l'abandon de la distribution traditionnelle par câble (cord cutting), sont également susceptibles d'exercer une pression sur le modèle de rémunération de la copie privée.

## 11. Événements survenus après la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements significatifs à signaler.

## **12. Activités de recherche et de développement**

La société reste activement impliquée dans le développement d'ISAN, qui facilitera à l'avenir l'identification des œuvres et des détenteurs de droits.

## **13. Relations avec les autorités de contrôle**

En 2024, le service de contrôle des sociétés de gestion du SPF Économie a procédé à un audit de Procibel. Il s'agissait d'une analyse approfondie du fonctionnement général de Procibel, de sa nouvelle plateforme et des distributions effectuées ces dernières années. Dans ses conclusions de fin novembre 2024, le service d'audit a constaté que le processus de distribution de Procibel est logique, transparent et correct.

La société a également répondu à toutes les demandes d'information qui lui ont été adressées. Les commentaires sur son rapport concernant l'exercice 2023 ont été discutés et seront pris en compte dans le rapport 2024.

## **14. Données sur l'existence de succursales**

L'entreprise n'a pas de succursales.

Au nom du conseil d'administration

Eric

Arnauld de Battice

Directeur général

Président du conseil d'administration